

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 25 février 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES CÉRÉALES

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION RELATIVE AUX CATÉGORIES DE BLÉ

[Traduction]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer, aux termes de l'article 41(2) du Règlement, deux exemplaires, en français et en anglais, d'une déclaration relative à la loi sur les grains du Canada, et qui concerne en particulier les catégories établies pour la prochaine campagne agricole.

L'ORGE—MAJORATION DU PAIEMENT INITIAL POUR LA PROCHAINE CAMPAGNE

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je veux informer la Chambre d'une augmentation de 10 cents du paiement initial pour l'orge, à partir de la prochaine campagne agricole, portant le paiement de base à \$1.01 pour l'orge à six rangs n° 3 de l'Ouest emmagasinée à Thunder Bay. Cette hausse est en vigueur à partir du 1^{er} mars et un paiement correctif de 10 cents sera versé pour les livraisons effectuées entre le 1^{er} août 1970 et le 28 février 1971.

• (2.10 p.m.)

Il y a eu une forte demande d'orge sur le marché et les prix de vente ont augmenté de façon appréciable depuis quelques mois. La Commission canadienne du blé croit pouvoir effectuer d'autres ventes à l'exportation à l'égard des livraisons de mai, juin et juillet à la condition d'être assurée que les producteurs livreront un supplément d'orge à temps pour remplir tout nouveau contrat envisagé. Afin de permettre à la Commission du blé de profiter des prix courants de l'orge et des débouchés de vente, il est indispensable que les cultivateurs livrent leur orge aussitôt que possible au cours de la campagne agricole.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le ministre d'avoir donné suite aux observations que j'ai faites hier au sujet du dépôt des annonces à la Chambre. Je l'en remercie. Toutefois, au sujet de la hausse de 10 cents du paiement initial pour l'orge, je dois signaler qu'apparemment, la quantité d'orge disponible ne permet pas à la Commission du blé de tirer profit des possibilités de ventes. La chose est clairement attribuable au fait que l'an dernier, le gouvernement a estimé qu'une certaine superficie ne devrait pas être cultivée et par la suite, a demandé que ces terres demeurent en jachère. Cela montre que le gouvernement s'est trompé en n'encourageant pas alors la culture de l'orge.

L'hon. M. Lang: Il l'a encouragée.

M. Korchinski: Le ministre prétend que le gouvernement a encouragé cette culture, mais il est évident que les cultivateurs retiennent leur orge à cause de leurs propres besoins et du prix obtenu. Qu'aujourd'hui, au milieu de la saison, la Commission du blé ait décidé d'augmenter le prix initial semble indiquer qu'elle n'est pas en mesure de garantir la livraison de cette céréale. Nous nous trouvons donc dans une jolie situation. Nous disons aux agriculteurs de ne pas faire de livraisons et six mois plus tard, après le début de la nouvelle campagne agricole, il nous faut recourir à des mesures d'encouragement pour obtenir que les agriculteurs livrent ce grain que nous voulons commercialiser.

Même s'il est encourageant qu'un paiement soit fait qui sans doute améliorera la situation du point de vue du revenu, sauf erreur la Commission du blé n'est pas en mesure de faire face aux ventes futures sur les marchés futurs. On me laisse entendre que la Commission du blé a annoncé un nouveau règlement relatif aux contingents. Ce qui, bien sûr, est une autre question.

Le projet qui a été présenté comporte plusieurs points faibles. Par exemple, la quantité de grain qui sera livrée ou l'importance du contingent disponible par rapport à la livraison de ce grain. Je ne veux pas m'étendre sur ce sujet. Je me contenterai de dire que le gouvernement est bien embarrassé d'expliquer pourquoi il a demandé une réduction de la production et pourquoi il demande maintenant aux agriculteurs de livrer tout ce qu'ils ont.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je crois que le geste du ministre est très opportun. On aurait pu prévoir la nécessité de prendre des mesures de ce genre si la Commission du blé espérait avoir l'orge dont elle avait besoin, étant donné qu'autrement les producteurs n'en livreraient pas en quantité suffisante. Je crois que cela indique aussi que la Commission du blé a mis en œuvre, l'an dernier, un programme de vente efficace. L'entreprise d'un tel programme par la Commission est heureuse pour les cultivateurs. Heureusement aussi, comme l'a mentionné l'orateur précédent, que nous avons eu assez de pluie, l'an dernier, et que les cultivateurs ont ensémené plus d'orge qu'on aurait pu prévoir.

Le ministre pourrait songer qu'il y a une quantité de cultivateurs pour lesquels on ne peut tout simplement pas établir de contingent pour l'orge d'après leur livret. La Commission du blé devrait voir comment elle pourrait obtenir la livraison d'orge restée aux mains des cultivateurs qui n'en ont pas livré l'année dernière.

Le ministre pourrait aussi, à mon avis, examiner de très près le régime de zones. Deux rapports de la semaine dernière indiquent qu'il y a eu une commande de céréales. Des permis de livraison ont été accordés et le grain était prêt mais les wagons n'ont pas suivi. Que ce soit chronique ou non, je ne parviens pas à le savoir. Si le